

UN SDR (SYSTÈME DE DILIGENCE RAISONNÉE) ET SES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Elaboré et testé avec le secteur privé

Le fournisseur propose un produit bois à l'importateur.

L'importateur obtient des informations de base sur le produit auprès du fournisseur :
type de produit & pays de récolte & essence(s) :
nom(s) commun(s) et scientifique(s)

Légende des pictos:



Éléments de justifications possibles à conserver



Besoin d'information

Mail du fournisseur ou facture.



Pays sous sanctions / commerce de bois.

Essence(s) interdite(s) de commercialisation à la CITES & produit(s)/essence(s) faisant l'objet d'une réglementation spécifique.

Une analyse de l'approvisionnement à priori ne laisse pas émerger de doutes substantiels sur la légalité des opérations conduites actuellement par les entreprises impliquées.

Le fournisseur est-il déjà connu dans l'entreprise? Connaît-on sa politique d'achat? Est-il susceptible lui ou ses fournisseurs d'être impliqués dans des activités illégales? A-t-on connaissance de faits étayés émanant de tiers qui peuvent mettre en doute sa probité?

Collecte des informations plus précises sur la chaîne d'approvisionnement auprès du fournisseur.

Entreprises connues pour ne pas être impliquées dans des activités illégales.

Dossier fournisseur.

Travailler sur la chaîne d'approvisionnement avec le fournisseur.

La chaîne d'approvisionnement est devenue plus transparente.

L'importateur est en mesure de reconstituer tous les maillons (c.a.d. les étapes principales) de la chaîne d'approvisionnement.

Document établi par l'importateur et confirmé par son fournisseur.

La(les) région(s) et/ou la(les) concession(s) de récolte n'est (ne sont) pas concernée(s).

Collecte des informations plus précises sur le lieu de récolte auprès du fournisseur.

Conduite d'une (auto-)analyse de la chaîne d'approvisionnement.

Les pratiques illégales dans le(s) pays de récolte et/ou dans le(s) pays de transformation ne sont pas source de préoccupation.

Du bois d'origine illégal n'est donc pas susceptible d'y avoir été intégré au produit proposé.

Estimation du risque de pratiques illégales.

Les maillons de ma chaîne d'approvisionnement sont fiables.

Connaissance des entreprises clés de la chaîne d'approvisionnement ou rapport(s) d'audit d'une tierce partie.

Les documents de légalité clés sont mis à disposition par le fournisseur.

Les documents de légalité eux-mêmes.

Documents de légalité clés.

Les documents manquants sont disponibles.

Demander à son fournisseur de compléter la documentation.

Ces documents sont-ils vérifiables et émis par une autorité pouvant être considérée comme fiable? L'indice de corruption du pays, CPI peut être pris en considération.

Demander à son fournisseur un audit par une tierce partie.

Une tierce partie a vérifié le produit et l'authenticité des informations.

Rapport(s) d'audit.

RISQUE NÉGLIGEABLE => ACHAT AUPRÈS DU FOURNISSEUR POSSIBLE en vue d'une mise en marché dans l'UE.

Sur l'ensemble de la démarche : schéma décisionnel avant achat, synthèse et conclusions par décision d'achat, méthode de suivi-évaluation globale.

Autorités d'émission / de validation, modèle visuel, risque(s) de falsification & informations sur les documents de légalité clés.

RISQUE NON NÉGLIGEABLE APRÈS ATTÉNUATION

Se tourner vers un autre approvisionnement : changement de produit(s), d'essence(s), de zone de récolte ou de fournisseurs.